

(27/06/94)

27.06.94

FM = MISMIL KINSHASA

TO = MINDEF

PRIMO : LE GÉNÉRAL NDINDI LIYIMANA, CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA GENDARMERIE RWANDAISE, S'EST VU REFUSER LE VISA POUR LA FRANCE QU'IL SOLLICITAIT. IL SOUHAITAIT SE RENDRE DANS NOTRE PAYS POUR ÉTUDIER, AVEC LES SERVICES DU CAPITAINE BARRIL (TEL : 1 92.06.11.79), LES SUITES D'UN CONTRAT D'ASSISTANCE SIGNÉ LE 28 MAI 1994 ET PARTIELLEMENT PAYÉ.

SECUNDO : DANS L'IMPOSSIBILITÉ DE QUITTER LE PAYS, ET FAUTE DE POUVOIR ÉTABLIR DES LIAISONS TÉLÉPHONIQUES PROTÉGÉES, IL NOUS DEMANDE DE SERVIR D'INTERMÉDIAIRE POUR OBTENIR QUE LE CAPITAINE BARRIL, OU L'UN DE SES COLLABORATEURS, SE RENDENT À KINSHASA DANS LE COURANT DE LA SEMAINE.

TERTIO : VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR ME FAIRE CONNAÎTRE LA SUITE QU'IL CONVIENT DE RÉSERVER À CETTE DEMANDE.

BT

£ 602

MESSAGE TERMINE

FM = MISIMIL KINSHASA (27/06/94)

27.06.94

TO = MINDEF

PRIMO: LE GENERAL NDINDI LIYIMANA, CHEF D'ETAT-MAJOR DE LA GENDARMERIE RWANDAISE, S'EST VU REFUSER LE VISA POUR LA FRANCE QU'IL SOLLICITAIT. IL SOUHAITAIT SE RENDRE DANS NOTRE PAYS POUR ETUNIER, AVEC LES SERVICES DU CAPITAINE BARRIL (TEL: (1) 92.06.11.79), LES SUITES D'UN CONTRAT D'ASSISTANCE SIGNE LE 28 MAI 1994 ET PARTIELLEMENT PAYE.

SECUNDO: DANS L'IMPOSSIBILITE DE QUITTER LE PAYS ET, FAUTE DE POUVOIR ETABLIR DES LIAISONS TELEPHONIQUES PROTEGEES, IL NOUS DEMANDE DE SERVIR D'INTERMEDIAIRE POUR OBTENIR QUE LE CAPITAINE BARRIL, OU L'UN DE SES COLLABORATEURS, SE RENDENT A KINSHASA DANS LE COURANT DE LA SEMAINE.

TERTIO: VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR NE FAIRE CONNAITRE LA SUITE QU'IL CONVIENT DE RESERVER A CETTE DEMANDE.

BT

Z 602

MESSAGE TERMINE